



N° 49 | 2026

La liberté d'expression

La « liberté d'expression » comme argument totem ? Dire la censure, invoquer la liberté : usages argumentatifs d'un syntagme sous tension

Annabelle SEOANE

Édition électronique :

URL :

<https://cpp.numerev.com/articles/revue-49/3656-la-liberte-dexpression-comme-argument-totem-dire-la-censure-invoquer-la-liberte-usages-argumentatifs-dun-syntagme-sous-tension>

ISSN : 1776-274X

Date de publication : 07/08/2026

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : SEOANE, A. (2026) La « liberté d'expression » comme argument totem ? Dire la censure, invoquer la liberté : usages argumentatifs d'un syntagme sous tension. *Cahiers de Psychologie Politique*, (49). <https://doi.org/10.34745/>

Cet article analyse la manière dont la « liberté d'expression », formule discursive aux usages contrastés, mobilise une plasticité sémantique qui fait de ce syntagme un véritable *argument totem* dans certains débats publics polémiques contemporains. À partir d'un corpus hybride (presse généraliste, des médias contestataires en ligne ou télévisuels ainsi que des forums en ligne), nous montrerons que, bien qu'ancré dans un référent juridique consensuel, parfois même sacralisé, il peut être mobilisé comme un opérateur de polarisation et de clôture du débat. En contexte polémique, son invocation semble en effet produire une forme de saturation axiologique susceptible de légitimer certaines prises de position tout en contribuant à la construction de postures victimaires. Dans une perspective linguistique d'analyse du discours, cette réflexion mettra en évidence trois mécanismes principaux : d'abord, *l'argument totem* comme outil de légitimation et de délégitimation, tendant à reconfigurer les rapports de validité en assimilant la contradiction à une atteinte aux principes démocratiques ; ensuite une dynamique interprétative proche de la logique conspiratoire associée à un ethos parrhésiaste dans laquelle la critique peut être requalifiée en preuve de véracité, renforçant un sentiment de persécution ; et enfin, seront explorés les processus qui tiennent de la normalisation de positions initialement marginales, qui passe par la valorisation de discours présentés comme « censurés » par une altérité posée comme dominante et périlleuse pour le fonctionnement démocratique.

This article analyzes how “freedom of expression”—a discursive phrase with contrasting uses—draws on a semantic flexibility that makes this phrase a veritable “totem” argument in certain contemporary contentious public debates. Drawing on a hybrid corpus (mainstream press, alternative online and television media, and online forums), we will show that, although rooted in a consensual—and at times even sacralized—legal referent, it can be used as a tool to polarize and shut down debate. In a polemical context, its invocation appears to produce a form of axiological saturation capable of legitimizing certain positions while contributing to the construction of victim narratives. From a linguistic perspective of discourse analysis, this discussion will highlight three main mechanisms: first, the “totem argument” as a tool for legitimization and delegitimization, which tends to reconfigure relations of validity by equating contradiction with an attack on democratic principles; second, an interpretive dynamic akin to conspiracy logic combined with a parrhesiastic ethos, in which criticism can be reframed as proof of truth, reinforcing a sense of persecution; and finally, the paper will explore processes involving the normalization of initially marginal positions, which occurs through the valorization of discourses presented as “censored” by an “otherness” posited as dominant and perilous to

democratic functioning.

Mots-clés :

Énonciation, Argument, Presse, Radicalité, Polarisation, Liberté d'expression, Formule

Introduction

Dans l'espace médiatique contemporain, la liberté d'expression est fréquemment mobilisée comme un principe démocratique protecteur, dont l'évidence axiologique semble aller de soi. Dans un article du *Huffington Post* daté du 17/03/2026 (https://www.huffingtonpost.fr/culture/video/l-anonymat-de-banksy-sa-cape-d-invisibilite-fascine-agace-et-genere-beaucoup-d-argent_261558.html) consacré à l'identité du graffeur Banksy, son porte-parole explique que l'anonymat de l'artiste « protège la liberté d'expression et permet d'exprimer la vérité sans craindre de répercussion ». Cette assertion exemplifie une conception à la fois normative et consensuelle de « liberté d'expression » : elle y apparaît comme la condition même d'une parole authentique, affranchie des contraintes politiques, juridiques ou sociales. Cette articulation entre liberté d'expression et vérité repose sur une co-énonciation axiologique posée comme se prêtant au consensus : en postulant que la parole libre serait intrinsèquement vectrice de vérité, le discours médiatique opère un chaînage implicite (anonymat- liberté d'expression-vérité) qui pourrait sembler produire un effet de légitimation quasi automatique de la parole énoncée. La liberté d'expression fonctionne alors autant comme une catégorie juridico-politique que comme un opérateur discursif de légitimation, dont la mobilisation confère à l'énoncé une autorité morale difficilement contestable. Or, nous allons le voir, l'analyse des espaces discursifs et communicationnels montre que ce syntagme fait l'objet de réinvestissements sensiblement différents. Dans des environnements fortement polémiques, la liberté d'expression devient parfois une ressource lexicale et argumentative parmi d'autres, mobilisée au sein d'interactions conflictuelles, polémogènes (Freund, 1976). L'observation de certains de ces usages permet alors d'interroger les déplacements sémantiques et pragmatiques d'un syntagme nominal dont la force symbolique tient précisément à l'épaisseur idéologique des valeurs qu'il convoque.

En effet, la « liberté d'expression » est aujourd'hui l'un des items lexicaux les plus mobilisés, et peut-être l'un des plus discutés, dans les débats publics, qu'ils soient médiatiques (presse) ou numériques (forums). Son invocation récurrente, qu'elle serve à légitimer une prise de parole, à dénoncer une censure supposée ou à disqualifier un adversaire, en fait un argument de poids, bien plus qu'un simple rappel à un droit fondamental dans nos démocraties contemporaines. Il peut fonctionner, dans certaines prises de parole, en « formule discursive » au sens d'Alice Krieg-Planque (2009), c'est-à-

dire une expression stabilisée, en circulation, chargée de valeurs axiologiques, et dont les usages varient selon les contextes énonciatifs et les régimes de modération. Il s'agit ici d'explorer l'hypothèse selon laquelle cette circulation aujourd'hui intense contribue à resémantiser en partie le syntagme en en faisant un opérateur de polarisation (Seoane, 2024a) qui cristallise des conflits idéologiques tout en se présentant comme des énoncés neutres ou évidents.

La réflexion proposée s'inscrit dans une perspective linguistique, plus précisément celle d'analyse du discours énonciativiste, et interroge la plasticité sémantique et argumentative de cette désignation à travers un corpus hybride très récent, pensé comme contrastif : des forums du *Figaro*, de *Reddit* et de *Hardware*, d'un côté, et de l'autre, la presse généraliste (notamment via la base de données Europresse) et la presse radicale, ouvertement idéologisée. Ces prises de parole relèvent de régimes discursifs différents, elles ont été choisies pour leur hétérogénéité en matière de normes interactionnelles, de publics, et de régimes de modération, partant du constat que ces plateformes permettent d'observer comment « liberté d'expression » circule, se recontextualise, et acquiert des valeurs argumentatives distinctes, depuis des espaces à forte politisation jusqu'à des communautés techno-centrées, en passant par des cultures de la transgression ou de la discussion métadiscursive. Nous montrerons donc que ces espaces, soumis à des normes interactionnelles distinctes, révèlent comment le syntagme est tantôt sacralisé (comme droit inaliénable), tantôt détourné (comme prétexte polémique), tantôt démonté (comme objet de métadiscours). Il tend alors à devenir ce que nous appellerons un *argument totem*, au sens où elle fonctionne comme une valeur indiscutable, un point d'appui rhétorique qui clôt le débat plutôt qu'il ne l'ouvre (Perelman & Olbrechts-Tyteca, 1958). Par « argument totem », nous entendons une configuration argumentative reposant sur l'activation d'une formule axiologiquement surdéterminée (ici, la « liberté d'expression »), dont la circulation produit un effet de légitimité tel que sa contestation devient coûteuse, voire impossible, dans l'interaction. Cet argument se distingue des topoï classiques en ce qu'il ne sert pas seulement à fonder une argumentation, mais véritablement ici à en suspendre les conditions mêmes de possibilité. Ce mécanisme transforme la liberté d'expression en opérateur de clôture du débat, tout en laissant libre le locuteur de se poser en victime d'une censure supposée.

Nous suivrons ainsi le fil conducteur selon lequel la « liberté d'expression », est, certes, d'abord un référent juridique connu de tous, mais également que son invocation agit comme un dispositif de légitimation et de suspicion dans les arènes discursives contemporaines. Elle oscille alors entre argument d'autorité et une « logique conspiratoire » (Angenot, 2019). Ainsi, en analysant comment les mécanismes discursifs identifiés (posture victimaire, saturation axiologique) activent certains processus sociaux, nous montrerons notamment comment ce seul argument parvient à exploiter des biais cognitifs de confirmation et de polarisation affective, et ensuite des dynamiques identitaires (Tajfel, 1981) pour rigidifier les positions et délégitimer l'adversaire.

Après avoir présenté le corpus d'étude, la réflexion s'articulera donc en trois temps. En premier lieu, l'analyse s'attachera à mettre en évidence la valeur axiologique surdéterminée du syntagme : il active un capital symbolique au sens de Bourdieu (1994) lié à la démocratie, aux Lumières et à la résistance historique contre l'oppression. Son invocation confère une légitimité immédiate à celui qui la mobilise, tout en disqualifiant ceux qui la contestent (Seoane, 2024b), c'est « la liberté d'expression » comme argument d'autorité (partie 1). Dans les discours axiologiques étudiés, nous verrons ainsi qu'elle sert à la fois de bouclier (« Je ne fais qu'exercer mon droit ») et d'arme (« Vous censurez, donc vous êtes contre la démocratie »). En second lieu, nous montrerons qu'il peut fonctionner en opérateur de polarisation, tantôt comme topos démocratique (usage normatif), tantôt un marqueur identitaire (usage communautaire), tantôt un outil de dénégation (usage ironique). La formule est utilisée comme ressource polémique (partie 2). Ces glissements révèlent une souplesse sémantique qui permet à des acteurs aux positions opposées de s'en réclamer voire de se poser en locuteur parrésiasite (Foucault, 1984), celui qui ose dire la vérité (des « diseurs de vérité », Paveau, 2014) malgré les risques encourus. Ce mécanisme, que nous détaillerons en partie 3 (« Dérives interprétatives : quand la liberté d'expression devient opérateur du soupçon »), montre comment la liberté d'expression peut servir de levier à une radicalité (Bonnet, Fracchiolla, Mathieu et Noûs, 2020, Galland et Muxel, 2018) qui, peu à peu, tend à se normaliser. Cette approche permettra ainsi d'opérer la bascule d'analyse des usages vers l'analyse des dérives en croisant l'analyse linguistique (marqueurs de modalisation, lexique de la censure, procédés ironiques), l'analyse pragmatique (postures énonciatives, effets perlocutoires) et l'analyse socio-discursive (régimes de modération, imaginaires politiques des plateformes).

En conclusion, nous interrogerons comment la « banalisation » (Guillet et Afiouni, 2019) de ces usages polémiques participe à une normalisation de la radicalité (Boursier et Seoane, 2027 [paraître]). La « liberté d'expression », en tant que formule, permet de dire *ce qui ne peut être totalement dit* sous couvert de légitimité démocratique, tout en délégitimant les voix critiques. Ce processus, observable dans les forums comme dans les médias, révèle une reconfiguration des frontières du dicible et interroge les conditions d'un débat public pluraliste à l'ère numérique.

1. Présentation du corpus

Afin d'examiner empiriquement les modalités de circulation et de reconfiguration discursive de « liberté d'expression », cette étude s'appuie sur un corpus construit selon une logique qualitative et contrastive. Il ne s'agit pas de constituer un échantillon représentatif au sens statistique, mais plutôt un corpus construit *ad hoc* permettant d'observer la variété des contextes énonciatifs dans lesquels la formule est mobilisée, réinvestie et parfois redéfinie. Dans cette perspective, la liberté d'expression est appréhendée comme un référent juridique stabilisé dans les démocraties contemporaines, ainsi que comme une expression relativement figée, en circulation

dans l'espace public, porteuse d'une forte charge axiologique qui la rend susceptible d'être investie dans des stratégies argumentatives variées. L'objectif du corpus est de saisir la plasticité sémantique et pragmatique de cette formule à travers des discours produits dans des arènes médiatiques et numériques soumises à des contraintes institutionnelles, interactionnelles et idéologiques différentes.

Ce corpus repose par conséquent sur un double ancrage discursif : d'une part, des discours médiatiques institutionnalisés, issus de la presse généraliste et de la presse ouvertement axiologique et d'autre part, des discours produits dans des espaces numériques participatifs, en particulier des forums en ligne.

Figure 1 : Tableau cataphorique récapitulatif des sous-corpus explorés

Partie	Sous-corpus	Source	Période	Taille
1.1	Presse généraliste	<u>Europresse</u>	2025	8034 articles
1.1	Presse idéologisée	Divers médias	2025–2026	~40 articles
1.2	Forum Figaro	Commentaires	2025–2026	749 commentaires
1.2	<u>Reddit</u>	Fils de discussion	2025	~9500 commentaires
1.2	Hardware.fr	Forum	2010	103 commentaires

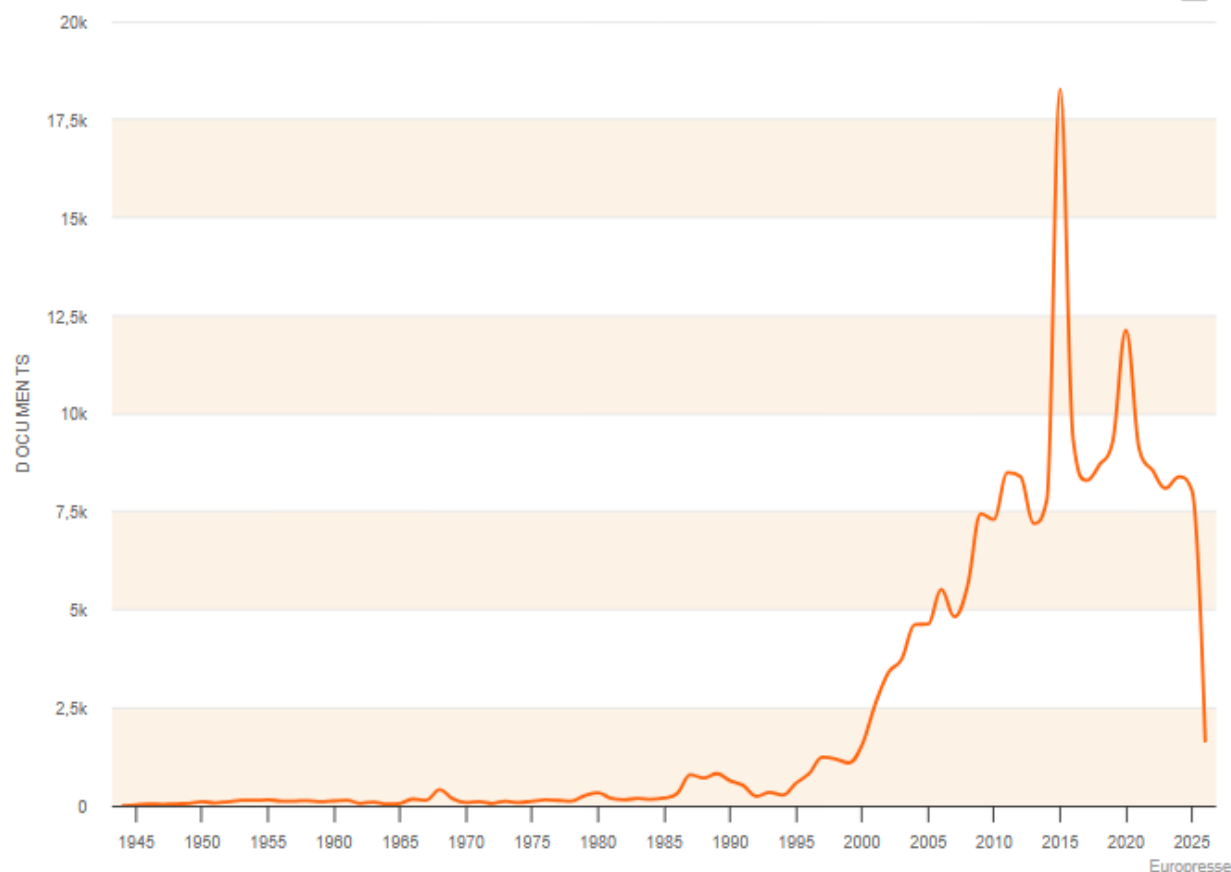
1.1. Sous-corpus « presse »

En ce qui concerne la presse, les articles ont été collectés via la base de données Europresse, ce qui permet d'accéder à un large ensemble de publications couvrant différentes orientations éditoriales. Ce sous-corpus médiatique laisse observer comment, quantitativement, la formule « liberté d'expression » a été mobilisée dans des discours journalistiques qui participent à la construction et à la diffusion des cadres interprétatifs des débats publics contemporains.

L'exploration de cette base de données permet d'esquisser une première cartographie rapide de la circulation médiatique du syntagme dans la presse française. La requête associant les termes « liberté » et « expression » dans toutes les archives présentes ici de la presse française fait apparaître un volume particulièrement important d'occurrences, avec plus de 207 000 documents recensés, ce qui témoigne de l'inscription durable de cette expression dans les discours médiatiques contemporains. Ce volume atteste de la forte visibilité médiatique de la notion, mais aussi de sa disponibilité discursive car « liberté d'expression » apparaît comme une ressource argumentative régulièrement convoquée dans une grande variété de contextes journalistiques, qu'il s'agisse de débats politiques, de controverses culturelles ou de polémiques liées aux usages des plateformes numériques. Le graphique suivant, extrait d'Europresse, montre son utilisation dans une recherche paramétrée dans toutes les archives presse en France :

Figure 2 : graphique extrait d'Europresse montrant l'utilisation de « liberté d'expression » avec les paramètres « toutes les archives », « presse » et « France »

ÉVOLUTION

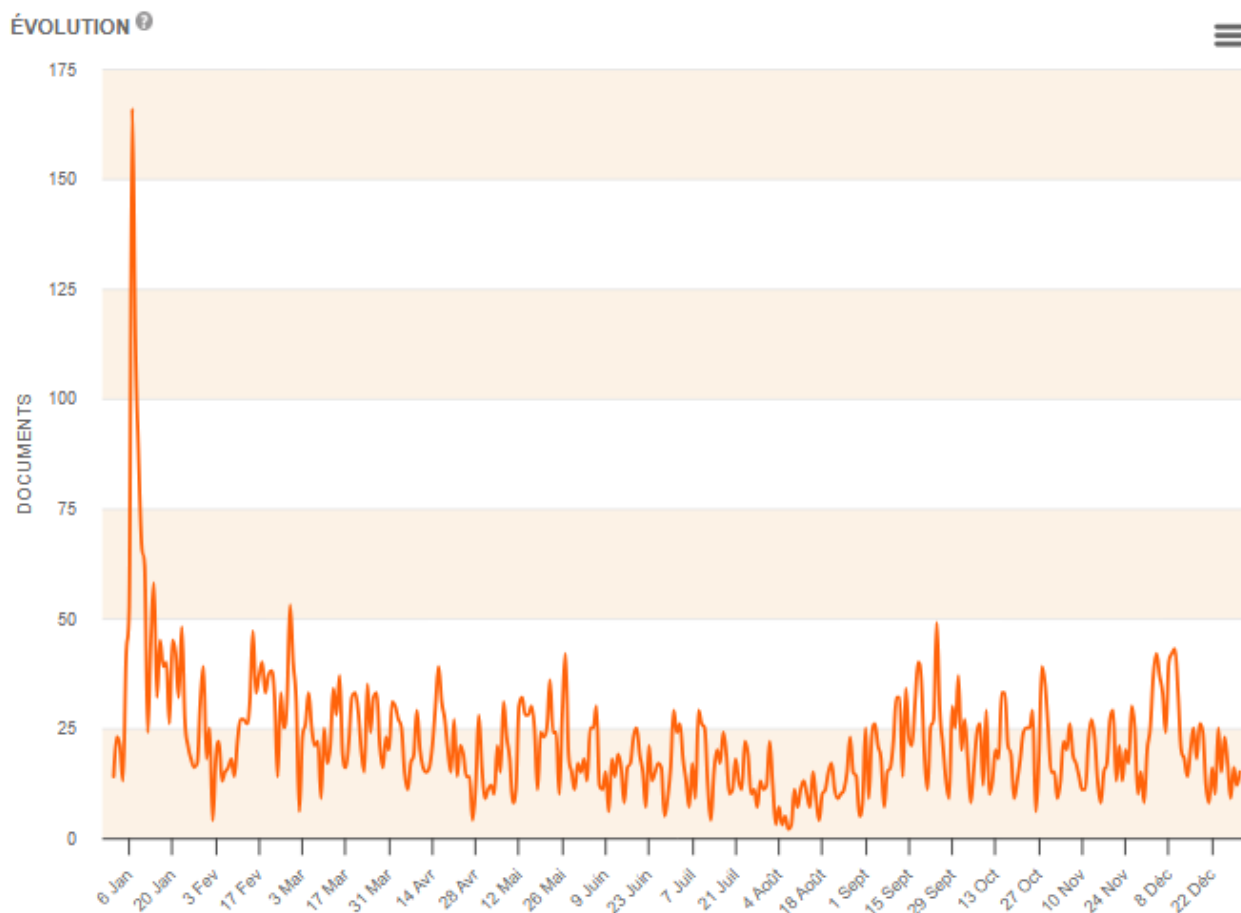


L'observation diachronique de ces occurrences met en évidence une distribution très inégale dans le temps, marquée par des pics de médiatisation qui correspondent à des moments de forte intensité polémique dans la sphère médiatique. Ainsi, un pic particulièrement élevé est enregistré le 9 janvier 2015, avec 784 documents publiés en une seule journée, soit deux jours après l'attentat contre *Charlie Hebdo* à Paris. Cet événement constitue un moment de cristallisation discursive au cours duquel la « liberté d'expression » devient un référent central des discours médiatiques, mobilisé à la fois comme principe démocratique fondamental, comme symbole de résistance face à la violence terroriste et comme cadre interprétatif permettant de qualifier l'événement lui-même. Dans ce contexte, le référent acquiert une visibilité exceptionnelle et fonctionne comme un point de ralliement symbolique autour duquel se structurent les discours journalistiques et politiques.

Nous avons ensuite resserré la focale à une échelle annuelle, celle de l'année écoulée. L'année 2025 apparaît ainsi également comme un moment dense du point de vue de la médiatisation de la formule, avec 8034 documents recensés dans la base. Cette fréquence élevée confirme que les attentats de janvier 2015 ont constitué un tournant discursif majeur dans la manière dont la presse française mobilise la notion de liberté d'expression, car l'analyse du nombre d'occurrences montre que la médiatisation du syntagme reste régulièrement réactivée par des événements commémoratifs ou polémiques, tel que, à nouveau, le 7 janvier, date anniversaire des dix ans de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, qui constitue un moment fort de réactivation médiatique, avec 166 documents publiés en une seule journée. Le graphique qui suit, issu d'Europresse,

montre l'utilisation de « liberté d'expression » dans une recherche paramétrée dans les archives de la presse en France en 2025 :

Figure 3 : graphique extrait d'Europresse montrant l'utilisation de « liberté d'expression avec les paramètres « 2025 », « presse » et « France »



Ces récurrences soulignent la façon dont certains événements deviennent des points de saillance d'une mémoire discursive collective, dans la mesure où ils réactivent périodiquement la circulation de certaines formules dans l'espace public. La stabilité consensuelle d'une valeur partagée de « la liberté d'expression » se transforme en ressource discursive dans des cadres de communication événementielle spécifiques, dont la visibilité médiatique dépend étroitement des cycles de l'actualité (et des controverses) qui traversent l'espace public. Le syntagme se trouve peu à peu investi d'une valeur axiologique singulière, renvoyant à la fois à l'histoire des luttes démocratiques et à l'affirmation d'un consensus républicain face à la violence terroriste, il devient le point nodal du bon fonctionnement démocratique de la société, face à la barbarie et aux velléités autocratiques. Dans les discours médiatiques, il s'est par conséquent stabilisé comme un marqueur symbolique de la démocratie libérale, dont l'invocation participe à la construction d'un récit collectif de résistance et de défense des valeurs républicaines.

À ces sources journalistiques généralistes s'ajoutent des médias relevant d'une presse explicitement idéologisée, dont l'inclusion méthodologique dans ce corpus vise à rendre

compte de la manière dont certaines sources énonciatives contribuent à intensifier la charge polémique de la formule et à en établir certains usages argumentatifs.

Une recherche manuelle sur un moteur de recherche a été ainsi effectuée avec le mot-clé « liberté d'expression » en restreignant le choix des articles à des articles de presse en 2025 jusqu'à tout début 2026. A été ainsi collecté un corpus d'une vingtaine de documents issus de médias traditionnellement plutôt classés à gauche sur l'échiquier politique (notamment *Le Monde*, *Libération*, *L'Humanité*, *Le Canard enchaîné*, *Télérama* et d'autres médias en ligne indépendants) et une vingtaine d'articles relatifs à des médias (papier, radiophoniques ou télévisuels) classés comme conservateurs (voire pour certains catégorisés comme identitaires), citons *Le Figaro Vox*, le site internet de la chaîne de la TNT Cnews, *Le Journal du Dimanche (JDD)*, le site Boulevard voltaire notamment.

1.2. Sous-corpus « forums »

À ce premier ensemble de discours de presse (généralistes et moins *mainstream*) s'articule ensuite un second sous-corpus constitué de discussions issues de forums numériques, sélectionnés pour la diversité de leurs communautés discursives et de leurs régimes de modération. Les plateformes retenues, les forums du *Figaro*, les débats sur Reddit et Hardware.fr, présentent des configurations socio-discursives distinctes, qui permettent d'observer la circulation de la formule dans des contextes interactionnels variés. Les forums du *Figaro*, adossés à un média de presse institutionnalisé, de ligne éditoriale libérale-conservatrice, offrent un espace de discussion fortement politisé où les commentaires des lecteurs prolongent et reconfigurent les cadrages médiatiques proposés par les articles. Cet espace de discussion est ouvert aux seuls abonnés du journal pour la rédaction de posts mais il est ouvert à tous en ligne pour la lecture de ces commentaires. Il dispose d'une modération efficace (des commentateurs se plaignent régulièrement que leur post a été injustement modéré).

Nous avons alors sélectionné six articles collectés entre 2025 et début 2026. Ces articles ont été sélectionnés en raison de leur forte dimension polémique et des thématiques qu'ils abordent (laïcité, immigration, islam ou controverses entourant certaines figures publiques, de Cnews en particulier), qui constituent des contextes propices à l'activation discursive de la référence à la liberté d'expression. Ce sous-corpus totalise 749 commentaires, parmi lesquels « liberté d'expression » apparaît 32 fois. Le choix d'un corpus volontairement restreint répond à une logique qualitative propre à l'analyse du discours : le propos est ici d'examiner les contextes énonciatifs dans lesquels elle est mobilisée et les valeurs argumentatives qu'elle active dans les échanges entre lecteurs :

- « Affiche inter-LGBT pour la Marche des fiertés, la convergence des fanatiques » (Mathieu Bock-Côté, 07/06/2025), 56 commentaires ;
- « Et de 3 arrêtés en 24 heures, mon nouveau record ! »: Dieudonné n'est pas le bienvenu en Bretagne (08/08/2025), 25 commentaires ;

- « De la laïcité à l’“halalicité” » (Mathieu Bock-Côté, 16/01/2026), 123 commentaires
- « La distinction contemporaine entre islam et islamisme est un artifice sémantique » Ferghane Azihari, 17/01/2026), 357 commentaires ;
- « Alpes-Maritimes : maintenu malgré une interdiction préfectorale, un spectacle de Dieudonné stoppé par les gendarmes » (18/01/2026), 150 commentaires ;
- « C’est purement politique »: poursuivis pour des banderoles et des tags anti-immigration, huit militants identitaires plaident la liberté d’expression » (28/01/2026), 38 commentaires.

Un second sous-corpus est constitué de discussions issues de la plateforme Reddit, sélectionnées pour la centralité explicite de la question de la liberté d’expression dans les échanges. Trois fils de discussion ont été retenus : « *Que pensez-vous de la liberté d’expression totale ?* » (septembre 2025, 785 commentaires), « *La liberté d’expression existe-t-elle encore en France ?* » (novembre 2025, 3477 commentaires) et « *La liberté d’expression aux États-Unis surclasse celle qui existe en France* » (juillet 2025, 5297 commentaires). Ces discussions, particulièrement denses, constituent des espaces privilégiés d’élaboration métadiscursive autour de la notion de liberté d’expression. Leur sélection permet d’observer comment les participants débattent explicitement de ses limites, de ses conditions d’application ou de ses comparaisons internationales. Ce sous-corpus offre ainsi un terrain pertinent pour l’étude des formes d’argumentation, de polarisation et de reconfiguration sémantique qui accompagnent cette circulation dans des échanges numériques interactifs. Si seuls les commentaires dans le fil de discussion sont accessibles aux non-abonnés, il n’en demeure que « liberté d’expression » apparaît malgré tout 38 fois. Reddit constitue un environnement fragmenté, structuré en communautés thématiques (les « subreddits »), qui favorise à la fois des échanges argumentatifs relativement développés et des discussions métadiscursives portant sur les normes de modération et les limites du dicible. La modération y est moins prégnante que dans le forum semi-institutionnalisé du *Figaro*, effectuée par des modérateurs bénévoles. Enfin, le forum Hardware.fr représente un espace historiquement associé aux cultures numériques et technophiles, où les débats sur la liberté d’expression apparaissent souvent à travers la question de la gouvernance des plateformes, des dispositifs techniques de modération ou des transformations de l’écosystème informationnel en ligne. Nous avons sélectionné le fil intitulé « Il n'y a pas de liberté d'expression sur ce forum!!!!!!!!!!!! » (Jeux Video - FORUM HardWare.fr), ayant suscité 103 commentaires dès l’année 2010.

Le choix de ces différents espaces discursifs répond à une volonté de faire contraster les régimes d’énonciation et les normes interactionnelles qui structurent la production des discours. Alors que la presse est soumise à des contraintes éditoriales, professionnelles et juridiques relativement stabilisées, les forums numériques se caractérisent par une plus grande hétérogénéité des pratiques discursives, allant de l’argumentation élaborée à la polémique brève, en passant par des formes d’ironie, de détournement ou de métadiscours. Cette diversité permet d’observer comment le syntagme se propage entre différents espaces de l’espace public médiatisé et comment

il se recontextualise en fonction des cadres interactionnels propres à chaque plateforme. Elle permet également de mettre en évidence les effets des dispositifs de modération et des imaginaires socio-politiques associés à ces espaces sur les usages de la formule.

Ce corpus contrastif nous permet donc de documenter sa malléabilité argumentative. Dans la perspective de l'analyse du discours pragma-énonciative adoptée ici, l'intérêt de ce corpus hybride réside précisément dans cette hétérogénéité contrôlée : en confrontant des discours journalistiques et des discussions issues de forums en ligne, dans une échelle de temps limitée à une année (2025), il devient possible d'observer plus en détail les déplacements de sens, les appropriations concurrentes et les tensions interprétatives qui accompagnent la circulation de la formule dans l'espace public contemporain. Cette approche permet ainsi de saisir comment une expression fortement investie symboliquement peut fonctionner tour à tour comme référence juridique, ressource argumentative, marqueur identitaire ou objet de débat métadiscursif. L'analyse de ces usages contrastés vise dès lors à éclairer les mécanismes par lesquels la formule tend à se transformer en opérateur de polarisation et en *argument totem*, un point d'appui rhétorique dont l'activation confère une légitimité immédiate à celui qui la mobilise tout en rendant sa contestation discursive quasi inopérante dans l'interaction.

2. Valeurs sémantiques et argumentatives d'un topos démocratique

Cette diversité d'usages conduit à examiner les valeurs sémantiques et argumentatives de « la liberté d'expression », en particulier lorsqu'elle fonctionne comme un topos démocratique et un argument d'autorité mettant en avant un droit fondamental.

2.1. Les usages de « liberté d'expression » dans la presse généraliste et de gauche

L'examen du sous-corpus issu de la presse généraliste et celle dite *de gauche* montre que ce syntagme y est mobilisé selon des configurations discursives relativement établies : il apparaît d'abord comme un principe normatif fortement axiologisé, inscrit dans un horizon démocratique et juridique qui lui confère une valeur d'évidence. Il fonctionne ainsi comme un *topos* démocratique, une référence discursive dont la légitimité est présupposée et qui permet d'encadrer le débat public en amont de toute discussion empirique :

« Liberté d'expression. Chacun-e a le droit d'exprimer ses idées, de partager des

informations et de revendiquer un monde plus juste. Ce droit inclut la possibilité de critiquer les autorités, de participer à des débats publics et de manifester pacifiquement. La liberté d'expression est un droit essentiel pour la défense des autres droits. » (*Amnesty International*, 25/08/2025, <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/freedom-of-expression>)

Cette dimension normative est particulièrement visible dans les textes à vocation institutionnelle dans lesquels prime la mise en avant d'un droit fondamental structurant l'ensemble de l'ordre démocratique : « La liberté d'expression est un droit essentiel pour la défense des autres droits » et constitue un élément central d'« une société ouverte et équitable ». La référence à la liberté d'expression fonctionne ici comme principe de légitimation globale, permettant de rattacher différentes causes politiques (droits humains, critique des autorités, protection des citoyens) à une même valeur démocratique. « Liberté d'expression » active ainsi ce que l'on pourrait appeler une mémoire discursive des luttes pour les libertés publiques, renvoyant implicitement aux traditions libérales et aux droits fondamentaux consacrés dans les constitutions démocratiques.

L'analyse du sous-corpus montre cependant également que cette utilisation d'une notion qui fait, *a priori*, consensus, s'inscrit dans un registre polémique et rhétoriquement stratégique. Dans plusieurs articles, la formule est mobilisée pour dénoncer son appropriation par des acteurs politiques jugés illégitimes, ici CNews et le groupe Bolloré en particulier, notamment dans les controverses liées à l'extrême droite (Alduy et Wahnich, 2015, Camus et Lebourg, 2015) ou aux discours de haine (Monnier, Seoane, Hubé et Leroux, 2021), comme dans cet extrait tiré du journal *L'Humanité* :

« Désinformation climatique : CNews condamnée à une amende inédite de 20 000 euros par l'Arcom.

C'est une première : CNews est condamnée par le Conseil d'État à une amende de 20 000 euros pour désinformation climatique. La chaîne d'informations en continu du milliardaire d'extrême droite Vincent Bolloré est habituée à ses plateaux sans aucune contradiction. Tous les sujets y passent, et l'écologie n'y manque pas.

[...] Mais comme à son habitude, CNews crie au scandale et revendique la liberté d'expression. La chaîne de Bolloré a décidé de faire appel devant le Conseil d'État. Mais la plus haute juridiction administrative a penché du côté de l'Arcom.

L'instance estime que cette décision n'est pas « disproportionnée » et que le gendarme des médias « n'a pas fait une inexacte application de ses pouvoirs ». Régulièrement dans le collimateur de l'Arcom, CNews et la défunte C8 ont été visées par 52 sanctions pour des propos discriminatoires et de l'incitation à la haine. » (*L'Humanité*, 13/11/2025, <https://www.humanite.fr/environnement/arcom/desinformation-climatique-cnews-condamnee-a-une-amende-inedite-de-20-000-euros-par-larcom>)

« Liberté d'expression » ne sert plus seulement à affirmer un principe : il devient l'objet

même du débat, révélant au passage un phénomène de repolitisation de la notion. Cette liberté est alors présentée comme un concept disputé, dont l'interprétation peut, sans doute, varier selon les acteurs et les contextes. Cette reconfiguration pragma-sémantique émerge également dans les textes qui interrogent les effets sociaux de certaines formes de discours médiatiques : en mettant ainsi en relation le principe unificateur de liberté d'expression avec des problématiques telles que les discours de haine, la désinformation ou encore la responsabilité des acteurs médiatiques, ces prises de parole dénoncent des positionnements discursifs susceptibles d'entraver la possibilité d'une discussion publique ouverte. Dès lors, certaines régulations juridiques, parfois critiquées comme des atteintes à la liberté d'expression, sont au contraire interprétées comme des dispositifs visant à préserver les conditions d'un débat démocratique. La formule « la liberté d'expression » entre alors dans un cadre argumentatif particulier : elle sert à légitimer l'existence de limites légales à l'expression publique. Autrement dit, elle n'est pas envisagée comme un principe absolu, mais comme une liberté qui doit être préservée et donc juridiquement encadrée, sa protection passe paradoxalement par l'existence de restrictions. Elle tend à être mobilisée dans la presse de gauche selon trois grands registres discursifs. Le premier correspond à un usage principiel, dans lequel la liberté d'expression est présentée comme un droit fondamental constitutif de la démocratie, fermement associé à la liberté de la presse. Le second relève d'un usage critique, qui consiste à dénoncer les détournements ou les instrumentalisations politiques de la formule. Enfin, le troisième correspond à un usage régulateur, dans lequel la liberté d'expression est articulée à la nécessité de protéger l'espace public contre les abus discursifs (désinformation, discours discriminatoires, manipulation médiatique). Ces trois configurations témoignent de la plasticité argumentative de la formule, qui peut fonctionner tour à tour comme principe normatif, objet de débat et outil de régulation du discours public, la rapprochant ainsi de la notion de « signifiant flottant » (Laclau, 2008), dont la polysémie contribue à une diversité d'interprétations qui rend l'item lexical tout à fait stratégique pour certains locuteurs au sein de groupes sociaux déterminés.

2.2. Les usages de « liberté d'expression » dans les forums

Le sous-corpus issu des forums Reddit présente un régime discursif sensiblement différent de celui observé dans la presse. Les discussions analysées se déploient dans des fils explicitement consacrés à la question de la liberté d'expression (« Que pensez-vous de la liberté d'expression totale ? », « La liberté d'expression existe-t-elle encore en France ? » *ou encore* « La liberté d'expression aux États-Unis surclasse celle qui existe en France »). Cette centralité thématique favorise une élaboration métadiscursive particulièrement dense, dans laquelle les participants ne se contentent pas de mobiliser ce syntagme comme ressource argumentative ponctuelle, mais ils en discutent sa définition, ses limites et ses implications politiques.

L'analyse du sous-corpus permet d'identifier plusieurs configurations argumentatives récurrentes. La première correspond à un usage principiel, dans lequel la liberté

d'expression est envisagée comme un droit fondamental devant être garanti de manière absolue ou quasi absolue, associée à une conception libérale de l'espace public, fondée sur l'idée que toute restriction de la parole constitue une menace pour la démocratie. Certains participants défendent ainsi l'idée d'une « liberté d'expression totale », présentée comme condition nécessaire du débat démocratique et comme antidote aux dérives autoritaires de l'État ou des plateformes numériques. Dans cette configuration, l'expression fonctionne comme principe normatif non négociable, dont l'invocation disqualifie d'emblée toute tentative de régulation. Le caractère fondamental de la liberté d'expression est mis en avant, tout en soulignant la nécessité de l'encadrer juridiquement. Les participants évoquent alors les limites posées par le droit (diffamation, incitation à la haine, apologie du terrorisme). Dans ces échanges, la référence au cadre légal introduit une distinction entre liberté et responsabilité, distinction fréquemment mobilisée pour répondre aux positions maximalistes qui défendent une liberté d'expression sans restriction :

« Que pensez-vous de la liberté d'expression totale ? Mon compagnon est pour une liberté d'expression totale. Avec son père, on lui a donné l'exemple extrême des pédophiles ou des violeurs : est-ce qu'ils auraient le droit d'exprimer leurs désirs librement ? Et il a répondu que oui, car si la liberté est totale, elle doit l'être pour tout le monde, même pour les propos les plus affreux. Pour lui, personne ne devrait avoir le monopole de décider ce qu'on peut dire ou pas, ni de définir ce qui est bien ou mal. Son raisonnement est en gros : Si on commence à interdire certaines idées, où s'arrête-t-on ? Les idées interdites peuvent devenir plus puissantes en restant dans l'ombre. On a discuté d'un exemple concret : une vidéo TikTok où un homme dit que s'il viole une femme, il ne le regrettera pas, et qu'il ne sait même pas pourquoi il ne l'a jamais fait. Je lui ai demandé si ça rentre dans la liberté d'expression, et il m'a répondu que oui. » (forum Reddit, fil de 09/2025)

Cet extrait illustre les tensions internes à une conception maximaliste de la liberté d'expression puisque le raisonnement rapporté se fonde avant tout sur une logique de généralisation absolue, dans laquelle le principe est appliqué sans distinction de contenus ni de contextes, au nom d'une méfiance envers toute instance de régulation. La référence à des cas extrêmes (en l'occurrence des propos relatifs à des violences sexuelles) joue ici un rôle décisif car elle permet de confirmer pour le locuteur le caractère supposément indépassable du principe de liberté d'expression. Ce type d'argumentation met ainsi en évidence une forme de réduction du débat à une alternative binaire (liberté totale vs. censure) qui discrédite immédiatement toute position intermédiaire fondée sur une articulation entre droits et responsabilités. La « liberté d'expression » fonctionne ici comme un opérateur de clôture argumentative : son invocation, adossée à des scénarios moralement extrêmes, permet de neutraliser la discussion en amont en rendant potentiellement suspecte toute tentative de régulation. L'analyse de ces échanges montre ainsi que, même lorsqu'elle semble discutée et problématisée, la liberté d'expression demeure fortement investie comme principe axiologique structurant, dont la mobilisation tend à rigidifier les cadres du débat.

Une seconde configuration discursive met en scène la liberté d'expression comme principe menacé, notamment par la censure supposée des institutions, des médias ou des plateformes numériques. Dans ce cas, la formule est mobilisée pour dénoncer ce qui est perçu comme un rétrécissement du champ du dicible dans l'espace public. Les participants évoquent par exemple la suppression de certains contenus en ligne, les sanctions infligées à des personnalités controversées ou encore l'autocensure dans les médias. La liberté d'expression devient alors un indice de dégradation démocratique, souvent associé à une critique plus générale des élites politiques ou médiatiques :

« Le terrorisme des administrations à la botte des politiques !
Et la liberté d'expression ?
Desproges aurait eu le même sort ! (forum *Figaro*, 08/08/2025)

« Certains messages parfaitement respectueux de toutes les règles et nattaquant¹ personne sont régulièrement refusés.
et c'est encore bien pire sur d'autre journaux.
il faut aller a l'évidence : la liberté d'expression n'existe pas en France. » (forum *Figaro*, 17/01/2026)

« Bravo soutien total. En quoi ce qu'ils disent est il faux ? Cela prouve qu'il faut abroger ces pseudo lois liberticides soi-disant contre "la haine" et revenir à une liberté d'expression totale. » (forum *Figaro*, 29/01/2026)

Dans ces échanges, une troisième dimension émerge : la liberté d'expression est invoquée comme ressource polémique dans les conflits idéologiques et légitime au passage certaines prises de parole controversées (par exemple sur l'immigration, l'islam ou les questions identitaires) tout en accusant les adversaires de vouloir censurer ces positions. Ce type d'argumentation constitue un renversement stratégique du principe de liberté, dans lequel le locuteur qui invoque la liberté d'expression se positionne simultanément comme défenseur de la démocratie et comme victime d'une censure supposée, ce qui tend à déplacer le cadre d'interprétation politique de la notion.

2.3. De la différence de régime énonciatif à la malléabilité argumentative

Ces configurations mettent en évidence la forte malléabilité discursive du syntagme dans les débats contemporains. Si l'analyse du corpus permet d'identifier plusieurs configurations argumentatives relativement stables, les usages observés montrent que la notion de liberté d'expression demeure un objet de redéfinition constante. Les

participants aux discussions en ligne tendent ainsi à reformuler le concept selon leurs positions argumentatives, soit pour en étendre la portée, soit pour en restreindre l'application, ce qui fait de la liberté d'expression un véritable objet de négociation en discours.

La perspective contrastive entre corpus de presse et corpus de forums met en lumière une différence de régime énonciatif entre les deux espaces discursifs : dans les textes journalistiques, la liberté d'expression apparaît le plus souvent comme un principe relativement stabilisé, dont les contours sont définis par le droit et par l'histoire des institutions démocratiques. À l'inverse, dans les forums, qu'il s'agisse de Reddit ou des espaces de commentaires du *Figaro*, il fonctionne comme une ressource argumentative plus instable, mobilisée dans des échanges où les normes mêmes du discours public peuvent être discutées ou contestées. Cette divergence tient notamment au statut des arguments mobilisés. Dans les discussions en ligne, les positions reposent fréquemment sur des expériences personnelles, des anecdotes ou des jugements subjectifs, ce qui confère aux échanges un caractère potentiellement plus polémique et revendicatif. Dans la presse en revanche, la référence à la liberté d'expression s'inscrit le plus souvent dans un cadre discursif institutionnalisé, étayé par des références juridiques, des analyses d'experts ou des faits documentés. Le syntagme y apparaît ainsi moins comme un slogan revendicatif que comme un objet d'analyse et de problématisation journalistique, volontiers associée à la liberté de la presse. La parole journalistique se pose davantage en point de vue collectif, un *je* qui pense *nous*, là où celle des interactions dans des forums se pose davantage en point de vue individuel, un *je* qui *peut* penser à *nous*.

Malgré ces différences de registre locutif, les deux angles de corpus convergent néanmoins autour d'un même constat : la liberté d'expression constitue aujourd'hui un point décisif des controverses publiques et active dialogiquement (Bakhtine, 1977 [1929]) des répertoires argumentatifs comparables, tout en s'adaptant aux contraintes énonciatives propres à chaque contexte. Chaque occurrence draine avec elle une mémoire des dires (Moirand, 2007) et sédimente un certain nombre de contenus, de valeurs, de références sous-jacentes. Cette forte densité interdiscursive contribue à le transformer en une ressource argumentative susceptible de légitimer une position, de délégitimer un adversaire et de déplacer le débat vers un registre axiologique difficilement contestable. C'est dans cette perspective qu'il convient à présent d'examiner plus spécifiquement les usages de la formule dans la presse contestataire, où la référence à la liberté d'expression tend à fonctionner à la fois comme justification, comme protection et comme arme polémique dans l'espace argumentatif, en contexte médiatique de contestation.

3. La liberté d'expression comme ressource polémique

Dans les espaces discursifs les plus conflictuels, la formule « la liberté d'expression » ne

se limite plus à une référence normative ou à un topos démocratique stabilisé : elle est une ressource polémique à part entière. Mobilisée dans des interactions marquées par la confrontation, elle fonctionne comme un opérateur de conflictualisation, permettant de dénoncer une entrave, qu'elle soit avérée ou construite, et de produire des effets de dramatisation et de polarisation.

Cette reconfiguration s'observe d'abord à travers l'émergence de rhéoriques de l'entrave, reposant sur un lexique de l'empêchement (censure, interdiction, musellement, « on ne peut plus rien dire »), qui tend à requalifier les régulations du discours, notamment dans les espaces numériques, en dispositifs de contrôle (modération, suppression, bannissement). Elle s'accompagne ensuite de la construction de postures victimaires, inscrites dans une scénographie de conflit asymétrique opposant un « nous » -empêché- à un « eux » perçu comme dominant (institutions, médias, dispositifs de modération, « bien-pensance », « camp du bien »), souvent renforcée par des procédés d'intensification (hyperboles, analogies historiques, procès en intention). Enfin, elle opère à la fois comme un bouclier argumentatif permettant de se prémunir contre la critique et comme un instrument d'attaque, en requalifiant l'opposition en acte de censure, favorisant ainsi des dynamiques d'escalade, d'alignement de groupe et de disqualification de l'adversaire.

3.1. Les usages en contexte de média contestataire

Le sous-corpus étudié est constitué d'un ensemble de 40 productions discursives, collectées entre fin 2024 et début 2026, issues de médias inscrits dans une sphère idéologique conservatrice voire considérée comme « réactionnaire » (Taguieff, 2007, 2016), notamment la chaîne de la TNT CNews, le journal *JDD* et le site de presse alternative *Boulevard Voltaire*. Ce corpus regroupe des chroniques, éditoriaux, tribunes et séquences de débats, dans lesquels la formule « liberté d'expression » apparaît de manière récurrente (133 occurrences) et structurante.

Ces discours relèvent d'une énonciation médiatique instituée dans certaines sphères idéologiques et s'inscrivent dans des formats discursifs relativement stabilisés : ces médias ont pignon sur rue. Cette institutionnalisation s'accompagne d'un fort marquage idéologique qui oriente les modes de problématisation des objets traités, si bien que, dans ce cadre contextuel, la « liberté d'expression » s'inscrit dans des registres langagiers communs et des valeurs (Heinich, 2017) partagées. Ces « prédiscours » (Paveau, 2006) sont ici orientés vers trois grands axes : la dénonciation d'un supposé rétrécissement de l'espace du dicible, la critique des institutions médiatiques et culturelles, et la construction d'un clivage entre un « discours dominant » et des positions minorées, qu'il faut donc défendre (un contre-discours). On observe ainsi une tension constitutive entre, d'un côté, une position d'énonciation institutionnelle par la prise de parole dans des médias à large diffusion, et, d'un autre côté, la construction d'un positionnement dans et par le discours, un *ethos* (Amossy, 2010, Maingueneau, 2022) de dissidence, dans lequel les locuteurs se présentent comme porteurs d'une parole empêchée ou marginalisée et n'hésitent dès lors pas à appeler à entrer en « résistance ». La « liberté d'expression » fonctionne alors comme un signifiant nodal,

permettant de façonner une mise en scène du conflit discursif et un ethos disjonctif construit individuellement par chaque locuteur et collectivement par le jeu des reprises interdiscursives d'un locuteur/d'un média à l'autre.

3.2. De la diversité des usages à trois configurations discursives convergentes

La diversité d'usages du syntagme peut donner d'abord l'impression d'une dispersion thématique. Toutefois, trois configurations topiques principales semblent se dégager : d'abord, la liberté d'expression comme principe doxique stabilisé, puis la liberté d'expression comme objet de cadrage et de régulation, et la liberté d'expression comme ressource polémique. Même si des recoupements avec les sous-corpus explorés précédemment apparaissent, ici, leur fonctionnement argumentatif est sensiblement différent puisque chaque occurrence de « liberté d'expression » réactive, en filigrane ou de façon plus explicite, ces prédiscours contestataires.

Dans une première configuration, la formule est mobilisée comme une évidence doxique, normative, dont la légitimité n'est ni discutée et ni discutable, c'est un topos argumentatif fondé sur présupposition doxique, permettant de fonder une prise de position sans explicitation préalable :

« "Sans liberté d'expression, il n'y a aucun combat possible", a souligné Florian Philippot, président Les Patriotes, régissant à la volonté d'Emmanuel Macron d'alerter sur les dangers des réseaux sociaux. » [chapô] (Cnews, 19/11/2025²)

« "La liberté d'expression, c'est le fondement de notre démocratie", a défendu ce mercredi sur CNEWS Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville. [chapô]

La secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville, Sabrina Agresti-Roubache, était l'invitée de la Grande Interview ce mercredi 14 février. Elle est revenue sur la décision du Conseil d'État à l'encontre de CNEWS. " Reporters sans frontières, qui je le rappelle est une grande association de journalistes qui défendent la liberté d'expression au niveau mondial, est selon moi dans son rôle", a estimé Sabrina Agresti-Roubache, évoquant la saisie du Conseil d'État à l'encontre de CNEWS par l'ONG. » (Cnews, 14/02/2024³)

Dans une deuxième configuration, le syntagme fait l'objet d'un travail de redéfinition, à travers des opérations de cadrage qui visent à en préciser les contours. Ces formulations témoignent d'une mise en tension du prédiscours, dans laquelle la notion est reconfigurée en fonction de critères concurrents (moraux, juridiques, politiques). Sur le plan discursif, cette configuration se caractérise par une activité de distinction (ce qui relève ou non de la liberté d'expression), un recours à des cadres interprétatifs

concurrents, et une tentative de stabilisation du sens dans un espace conflictuel. Elle constitue un moment de problématisation, où la doxa est travaillée sans être entièrement remise en cause.

« Lorsqu'il ne sert pas leur idéologie, le pluralisme devient un danger qu'il convient d'enrayer : pas de liberté pour les amis de la liberté ! [titre]

Qui aurait cru, il y a quelques années, que la liberté deviendrait un instrument du mal, à museler d'urgence ? Pourtant, le discours anti-liberté d'expression s'impose désormais parmi les élites mondialisées. Loin de défendre le pluralisme et la confrontation des idées, ces nouveaux censeurs définissent une nouvelle morale et l'invoquent ensuite pour imposer un contrôle toujours plus strict de la parole publique. La logique est ensuite implacable : toute contestation est une manipulation, toute opposition une menace, toute divergence un danger » (JDD, Jules Torres, 05/03/2025, <https://www.lejdd.fr/Societe/liberte-dexpression-quand-les-elites-transforment-la-censure-en-vertu-155638>).

Cette configuration débouche aisément sur une troisième, qui correspond à l'usage le plus saillant dans le corpus : la « liberté d'expression » y est mobilisée comme une ressource stratégique dans un dispositif polémique afin de reconfigurer la scène énonciative. Le long extrait du JDD suivant en témoigne, il s'agit d'une « tribune » intitulée « Liberté d'expression : la France est-elle sur le point de basculer dans un régime de contrôle autoritaire ? » :

« Arnaud Dassier, délégué général de l'Union des droites pour la République (UDR), alerte sur l'érosion progressive de la liberté d'expression en France, selon lui sacrifiée au nom de la lutte contre la haine. Une dérive insidieuse vers une censure douce... mais redoutablement efficace. [chapô]

Il est un principe cardinal sans lequel aucun droit ne peut subsister, aucune démocratie ne peut respirer, aucun peuple ne peut s'émanciper : la liberté d'expression. Cette liberté fondamentale commande toutes les autres car comment peut-on défendre ses droits, si on ne peut pas s'exprimer librement ?

En France, cette liberté s'étiole par étapes depuis des années, avec une accélération récente des plus inquiétantes quant à la conception étriquée qu'en ont nos dirigeants et représentants. Cette dérive n'est plus la pente douce que nous connaissons depuis la loi Pleven de 1972, c'est désormais une glissade rapide vers un contrôle autoritaire. L'étau se resserre dans l'indifférence des élites, des médias et de la population, et avec la complicité active d'une classe politique qui, de la gauche à l'extrême-centre, a fait de l'encadrement de la parole publique un axe structurant de sa stratégie pour garder un pouvoir idéologique et politique qu'elle sent lui échapper.

[...] Mais trop souvent, derrière la lutte contre les « discours de haine » et la « désinformation », il s'agit concrètement de museler ce qui sort du cadre

idéologique dominant, [selon] l'arbitraire des modérateurs et des juges.

[...] Nous sommes entrés dans une ère de post-liberté. Notre liberté d'expression est désormais en résidence surveillée, avec bracelet électronique. On ne vous jette pas encore en prison comme en Grande-Bretagne, mais on vous efface des réseaux sociaux. On ne vous fait pas taire, on vous démonétise et vous ruine en procès. On ne vous empêche pas de parler, on vous empêche d'être entendu en vous invisibilisant. C'est une censure liquide, douce, insidieuse, mais plus efficace encore, car elle incite à l'auto-censure et se drape dans les habits du « *bien* », de la « *modération* », de la « *responsabilité* ».

Face à cette dérive inquiétante, il faut marquer un stop et une rupture claire, une révolution libérale et un retour aux sources démocratiques de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Il faut rétablir une liberté d'expression pleine et entière, [...] Libérer la parole, c'est rendre le pouvoir au peuple. C'est lui permettre de critiquer, de proposer, de contester. C'est le respecter et lui faire confiance. Et c'est le premier acte d'un renouveau démocratique authentique, loin des hypocrisies d'un régime qui prétend lutter contre la haine, mais cultive la peur et la défiance.

Si l'on veut que la France reste une nation libre, il faut commencer par libérer les mots. Parce que sans parole libre, il n'y a ni vérité, ni justice, ni démocratie. Rien que le silence du bâillon » (JDD, Arnaud Dassier, 25/07/2025, <https://www.lejdd.fr/politique/liberte-dexpression-la-france-est-elle-sur-le-point-de-basculer-dans-un-regime-de-controle-autoritaire-160489>)

Cet extrait est particulièrement significatif. « La liberté d'expression » y est pris dans un réseau de paradigmes lexicaux qui en organisent à la fois la sacralisation (Grisson, 2020), la mise en péril et la défense, contribuant ainsi à une véritable scénographie de victimisation. D'abord, un paradigme axiologique fortement valorisant érige cette liberté en principe absolu : elle est qualifiée de « principe cardinal », sans lequel « aucun droit ne peut subsister » et « aucune démocratie ne peut respirer », et décrite comme une « liberté fondamentale [qui] commande toutes les autres ». Cette sacralisation initiale est immédiatement suivie d'un paradigme de la dégradation, qui inscrit cette valeur dans un processus de disparition progressive et de péril imminent : elle « s'étiole », subit une « érosion progressive » et une « dérive » qui n'est plus une « pente douce » mais une « glissade rapide ». À ce mouvement s'ajoute un paradigme de la contrainte, reposant sur des métaphores d'enfermement et de coercition : « l'étau se resserre », la parole est « encadrée », voire « muselée », et la liberté d'expression est finalement décrite comme « en résidence surveillée, avec bracelet électronique ». Ce réseau lexical prépare celui de la censure, redéfinie comme diffuse et insidieuse : il est ainsi question de « censure douce », « liquide », qui « efface », « démonétise » ou « invisibilise », favorisant même l'« auto-censure ». Parallèlement, un paradigme de la menace idéologique désigne des responsables, le discours se fait pleinement accusatoire (« élites », « médias », « classe politique », et, ailleurs dans l'article, « la quasi-totalité des grandes rédactions françaises sont détenues soit par l'État, soit par des oligarques proches du pouvoir (Drahi, Niel, Pigasse, Kretinsky, Saadé...), ou domine à 80 % l'idéologie de gauche, révèle un système à deux vitesses : la liberté pour la gauche et l'extrême gauche »).

Tous sont accusés d'imposer un « cadre idéologique dominant » sous couvert de lutte contre la « haine » ou la « désinformation ». L'ensemble de ces choix lexicaux permet de construire une posture victimaire, collective, perceptible dans la répétition de structures comme « on vous efface », « on vous ruine », « on vous empêche d'être entendu », qui généralisent l'expérience d'oppression. C'est *eux* contre *nous*, par ce « reparamétrage sémantique » (Seoane, 2024) du syntagme, une dynamique de *faire communauté* s'enclenche ainsi : un « nous » (les défenseurs de la liberté), un « ils » (les censeurs)

Enfin, un paradigme de la restauration vient clore cette scénographie en proposant une issue salvatrice : il s'agit de « marquer un stop », d'opérer une « rupture claire », de « rétablir une liberté d'expression pleine et entière » et de « libérer la parole » afin de « rendre le pouvoir au peuple ». Relevons aussi un énoncé particulièrement saillant ici, « Nous sommes entrés dans une ère de post-liberté », qui condense la stratégie discursive du texte en formulant un diagnostic de rupture historique. Le basculement civilisationnel mentionné est universalisé pour former une sorte de communauté de destin dans cette expérience posée comme de privation. Le néologisme « post-liberté » (circulant dans d'autres discours également), constitué sur le modèle de « post-vérité », donne au propos une apparence conceptuelle tout en radicalisant le diagnostic, qui ne relève plus de la menace mais du constat accompli. La formule fonctionne ainsi comme un point culminant dans la scénographie de victimisation, justifiant implicitement l'appel à une réaction politique forte.

Ces différents usages des termes « liberté d'expression » s'accompagnent ainsi de la construction d'un *ethos de résistance*, caractérisé par la revendication d'une parole empêchée, la dénonciation d'un ordre discursif dominant, et la mise en scène d'un conflit asymétrique. Cette scénographie d'un conflit asymétrique s'inscrit dans des logiques d'identification collective, où les individus se définissent avant tout par leurs appartenances, lesquelles structurent les rapports de force politiques (Ghitti, 2023). Sur ces trois piliers reposent les discours médiatiques conservateurs, réactionnaires ou identitaires dans lesquels les locuteurs construisent une position de marginalité qui leur permet d'endosser un rôle de dissident et de résistant, levier argumentatif de premier ordre. Ainsi, la « liberté d'expression » fonctionne comme un *pivot discursif* permettant au locuteur de se positionner simultanément comme lanceur d'alerte, représentant d'un collectif menacé et acteur d'un renouveau démocratique.

4. La « liberté d'expression » comme opérateur herméneutique

Cette partie met en évidence la bascule du rôle de « liberté d'expression » : d'une ressource lexicale potentiellement (paradoxalement aussi) polémique vers un véritable opérateur herméneutique du soupçon en tant qu'*argument totem* qui contribue à orienter les cadres d'interprétation des discours, et qui, ainsi, favorise à la fois des

logiques de disqualification de l'adversaire et des processus d'une forme de normalisation de la radicalité.

4.1. Vers la notion d'argument totem

L'analyse des différentes configurations d'usage de la « liberté d'expression » met en évidence le fonctionnement de la formule comme un opérateur discursif à forte valeur stratégique, dimension qui apparaît de manière particulièrement prégnante dans les discours médiatiques à tonalité polémique et contestataire, où elle est mobilisée comme marqueur lexical de structuration de conflit discursif, manichéen, et débouche ici sur la notion d'*argument totem*.

Le syntagme produit d'emblée un effet de surplomb axiologique qui permet au locuteur de s'adosser à une valeur réputée universelle, peu susceptible d'être remise en cause, tout en permettant une disqualification des positions adverses : n'étant pas un objet de débat, cette liberté devient un point d'appui normatif qui en oriente les conditions de possibilité. Ce fonctionnement correspond à ce que l'on peut désigner comme un *argument totem*, c'est-à-dire une unité discursive dotée d'une forte légitimité symbolique, dont l'invocation tend moins à ouvrir la discussion qu'à en redéfinir les termes, voire à la suspendre. C'est le pivot de l'argumentation déployée, un raccourci cognitif et axiologique permettant de réduire la complexité du débat en mobilisant une valeur perçue comme incontestable, ce qui limite l'évaluation critique des arguments adverses. Ce statut repose sur des propriétés discursives convergentes, telles que la forte dimension doxique et consensuelle, symbolique aussi, une plasticité interprétative élevée, qui permet son appropriation dans des cadrages discursifs variés, voire antagonistes (de droite comme de gauche, extrême ou modéré, tout locuteur peut mobiliser cette « liberté d'expression » comme enjeu et argument de son discours).

Dans sa mobilisation polémique, il tend à, pour ainsi dire, court-circuiter l'argumentation en déplaçant le débat vers un niveau axiologique où la contestation de cette « liberté fondamentale », « absolue » devient elle-même problème. En effet, contester cet usage de la « liberté d'expression », c'est risquer d'apparaître comme opposé à la liberté elle-même, ce qui opère une forme de *saturation axiologique* qui contribue à rigidifier les positions. Ce fonctionnement entre en tension avec les conditions effectives de l'énonciation médiatique. En effet, les locuteurs qui mobilisent la « liberté d'expression » comme *argument totem* s'expriment depuis des espaces de forte visibilité (plateaux télévisés, tribunes, réseaux sociaux), tout en construisant un ethos de marginalité et de parole empêchée. Il en résulte un certain paradoxe énonciatif : le locuteur s'exprime depuis une position de légitimité discursive tout en se présentant comme dominé ou censuré. Cette tension constitue un ressort central de l'efficacité argumentative du dispositif. L'argument de la « liberté d'expression » devient alors un outil de reconfiguration du rapport interlocutif et transforme un désaccord argumentatif en injustice morale ou éthique, et un débat d'idées en affrontement axiologique au nom de la démocratie. L'adversaire n'est plus simplement en désaccord, il est hostile à une

valeur fondamentale et représente par conséquent à cet égard un danger pour le fonctionnement démocratique.

Dans cette logique, la « liberté d'expression » permet de se placer du bon côté du conflit discursif, toute contradiction devient dès lors l'indice d'une atteinte à un principe fondamental, le bien de tous, là réside précisément l'argument totem : un signifiant fortement légitimé, difficilement contestable et capable de disqualifier implicitement toute position adverse. Contester un tel énoncé revient à se placer en dehors du cadre axiologique partagé. L'expression produit ainsi un effet de surplomb axiologique, en s'extrayant du débat pour en devenir la condition d'évaluation ; elle agit comme un opérateur de clôture argumentative, qui déplace le débat du niveau des contenus vers celui des valeurs, rendant la contestation coûteuse sur le plan symbolique et contribuant à intensifier la conflictualité discursive.

4.2. Liberté d'expression et normalisation de la radicalité ?

Nous avons montré que la « liberté d'expression » fonctionne comme un *argument totem* : une formule axiologiquement surdéterminée, capable de fermer le débat, de légitimer des positions radicales et de délégitimer les adversaires. Or, cette fonction argumentative ne se limite pas à un effet de clôture : elle s'inscrit dans une posture énonciative plus large, où le locuteur se pose en diseur de vérité et adopte ainsi un positionnement « parrhésiaste » (Foucault, 1984).

Cette posture repose sur trois mécanismes complémentaires, un ethos de résistance (le locuteur se présente comme celui qui ose dire ce que les autres taisent, malgré les risques de sanctions), un rapport au pouvoir inversé (il se pose en victime d'un système oppressif attribué aux « élites »), tout en accusant ces adversaires de dogmatisme moral) et une dimension performative qui produit un paradoxe efficient : plus le discours est critiqué ou censuré, plus il est perçu comme *dans le vrai*. La bascule de l'argument d'autorité à la posture de vérité fait alors du syntagme « la liberté d'expression » un outil de ralliement communautaire.

Cette posture parrhésiaste se renforce lorsqu'elle s'articule à une logique du complot, où toute critique ou sanction est interprétée comme une preuve d'un système organisé pour étouffer la vérité. Trois opérations discursives se mettent alors à l'œuvre.

En premier lieu, la construction d'un ennemi systémique, une entité organisée, présentée comme responsable de la censure, permet de polariser le débat et d'entrer dans une double logique, à la fois exogamique (*eux vs. nous* où l'autre est dénoncé) et endogamique (où un nous se consolide). Cette polarisation entraîne la mobilisation récurrente des mêmes procédés figuratifs tels que les métaphores guerrières (« bataille culturelle », « guerre contre la liberté », « ennemi de la démocratie »), des hyperboles (« dictature de la pensée unique », « police de la pensée »), des amalgames (Breton, 2000) qui font des médias/élites/gauchistes tous des complices pour « nous faire taire ».

Ainsi, citons dans le forum du *Figaro* par exemple, suivant l'article intitulé « Alpes-Maritimes : maintenu malgré une interdiction préfectorale, un spectacle de Dieudonné stoppé par les gendarmes » (*Le Figaro* avec AFP, 19/01/2026⁴) qui a donné lieu à 150 commentaires, ou dans le forum de *Boulevard Voltaire* suivant l'éditorial intitulé « Frontières viré de l'Assemblée : jusqu'où ira-t-on ? » (10/04/2025⁵) qui a donné lieu à 12 commentaires :

« Ses sketches égratignent les dominants. Ces derniers tentent de le faire taire. Tout simplement. (19/01/2026)

« Journalisme d'OPINION contre journalisme de paillason, la cause a été entendue par l'ensemble de la classe politicarde. De l'hyper centre macroniste à l'ultra gauche LFI-PS, en passant par les LR centrifugés chez macron, c'est l'hallali sonné contre Frontières et LA Vérité ! « Frontières », créé par Eric Teigner, commence à être connu du petit peuple Citoyen. Depuis le formidable reportage précédent celui de Louise Morice, en l'espèce celui de Pauline Condomines sur l'entrisme achevé des frères muzz chez les LFI'stes, Frontières est devenu l'organe de combat Citoyen qu'il faut faire taire » (11/04/2025)

En second lieu, il s'opère la transformation du désaccord en censure, en particulier dans les discours contestataires, les locuteurs anticipent la suppression de leurs propos et cette anticipation légitime l'énoncé et délégitime la modération. Sur le plan pragmatique, nommer la censure avant qu'elle n'ait lieu crée un effet de prolepse dans la mesure où la critique (supposée, à venir) est déjà interprétée comme confirmation d'un complot, dans une saisie amalgamique du réel. Dans cette perspective, la « liberté d'expression » peut être appréhendé comme un vecteur de « logique conspiratoire », selon les cadres proposés par Marc Angenot :

« On peut rapprocher encore la pensée conspiratoire-ressentimentiste et la pratique de l'*amalgame*. La principale simplification de la pensée du ressentiment est la « règle de l'ennemi unique » avec son grand moyen argumentatif, l'*amalgame*. Il faut que l'ennemi n'ait « qu'une seule tête » pour qu'on puisse espérer l'abattre d'un coup. Il faut que la diversité de ses opinions, de ses intérêts et de ses modes d'être ne soient qu'un « rideau de fumée » qui cache encore un coup une vaste entente scélérate. » (Angenot, 2019 : 29)

La bascule de l'argument-totem à la présupposition d'une censure organisée, et ce type de raisonnement consiste à interpréter les transformations sociales ou les désaccords comme l'effet d'actions délibérées d'acteurs hostiles plutôt que comme des processus structurels. Dans ce cadre, l'invocation de la liberté d'expression devient un indice rhétorique de complot : le droit bafoué n'est plus seulement un principe, il est la

preuve d'une manipulation ou d'une intention cachée. La pensée conspiratoire se fonde ainsi sur un mécanisme argumentatif particulier¹⁷ : la contestation devient preuve de censure et l'invocation de la « liberté d'expression¹⁸ » un indice de révélation, un dispositif de validation du soupçon, confirmant par là-même l'existence d'une puissance systémique hostile.

La rhétorique conspiratoire et la parrhêsia (ethos de dissidence, de résistance, de courage) mise en discours se rejoignent alors dans la mise en scène d'un locuteur persécuté mais lucide, qui légitime ses discours radicaux en transformant la critique en indice de vérité. En effet, si les institutions sont accusées de censurer, les médias perçus comme complices ou manipulateurs, les contradicteurs assimilés à des agents du système, il ne reste alors que les « diseurs de vérité » pour défendre la liberté d'expression pour tous. Mobiliser l'argument de la liberté d'expression¹⁹ devient un opérateur herméneutique du soupçon et d'auto-légitimation, que le locuteur soit de droite, d'extrême-droite ou de gauche.

Cette dynamique déclenche deux paradigmes opposés qui coexistent dans les discours analysés, de différents bords politique : le paradigme de la désinformation et d'absence de pluralisme, où toute information contradictoire est assimilée à une fake news ou à un mensonge orchestré, justifiant la défiance systématique envers les sources officielles d'un côté et d'un paradigme de la « post-liberté », où la « liberté d'expression²⁰ » est érigée en valeur sacrée face à une « dérive autoritaire²¹ » supposée, dans laquelle le locuteur se positionne comme une « dissidence audiovisuelle²² », courageuse et persécutée.

Invoquer une pierre angulaire de la démocratie telle que « liberté d'expression » crée une boucle de légitimation et d'identification collective, dans laquelle la non-adhésion est impossible. La critique se pose alors en preuve de vérité, avec la « censure » d'un côté ou le « manque de pluralisme » de l'autre, et cette critique renforce surtout l'ethos du locuteur. Intéressant de souligner ici c'est que cette mobilisation d'un syntagme *a priori* consensuel montre que la radicalité des propos se normalise dans les forums et les médias contestataires par cette invocation d'un droit commun à s'exprimer *pour tous* et *envers et contre tous*. Cette combinaison de posture parrhésiaste, de logique du complot et de banalisation interdiscursive conduit à la saturation axiologique de la formule « liberté d'expression²³ » qui finit par être galvaudée, au risque de se désémantiser peu à peu. Cela nous mène alors vers un débat qui se réduit à un affrontement souvent manichéen dans lequel les positions modérées sont peu à peu marginalisées, entraînant le risque d'une crise latente ou effective du pluralisme.

Conclusion

L'analyse conduite au fil de ces pages montre que l'expression « liberté d'expression²⁴ » dépasse largement sa fonction nominale de droit fondamental²⁵ : elle

s'inscrit dans des pratiques discursives complexes, où se croisent légitimation, victimisation et construction identitaire. Saisie comme un argument d'autorité, au sein de structures argumentatives stabilisées, elle permet au locuteur de se placer au-dessus du débat, de se présenter comme porteur de vérité et de transformer la critique en preuve de persécution. La rhétorique conspiratoire et la posture parrhésiaste (notamment dans les discours contestataires voire réactionnaires) illustrent ainsi un glissement discursif typique : la défense d'un droit universel se convertit en instrument de lecture du monde social, révélant un système supposé oppressif et un adversaire unique. Cette dynamique favorise la normalisation de la radicalité, car, en circulant de façon transmédiatique au sein de forums, médias numériques et plateformes, la formule se stabilise comme un marqueur de position idéologique, tout en banalisant des postures initialement extrêmes : au nom de la liberté d'expression, ce qui était contestable peut devenir incontestable, ce qui était marginal devient légitime, si bien que la radicalité du discours s'inscrit dans un continuum où la transgression se transforme en norme discursive. L'argumentation, la critique et la défense se recomposent dans un cycle auto-entretenu d'un énoncé polémique à la contestation et de la contestation à l'auto-légitimation, entretenant au passage une polarisation et accrue de l'espace médiatique.

On peut donc finalement se demander en quoi, au-delà de leurs effets strictement discursifs, ces usages de la formule « liberté d'expression » interrogent les conditions mêmes du « vivre ensemble » dans les sociétés démocratiques contemporaines. Comme le souligne Pierre-Henri Tavoillot (Tavoillot et Pontoizeau, 2025), ce vivre-ensemble repose sur la possibilité de maintenir un espace de désaccord régulé, dans lequel la conflictualité n'implique pas la disqualification systématique de l'autre. Or, les dynamiques observées tendent à fragiliser cet équilibre, en transformant le débat en rapport de force et en rendant dès lors plus difficile l'élaboration de normes partagées.

Ces dynamiques invitent à prolonger l'analyse dans plusieurs directions : d'une part, une étude comparative à l'échelle européenne ou transatlantique permettrait de vérifier si la fonction d'argument totem est propre au contexte discursif français ou si elle caractérise plus largement les démocraties libérales actuelles, traversées par des processus similaires de polarisation médiatique. D'autre part, l'articulation entre la circulation transmédiatique de cette formule et les processus de normalisation de la radicalité appelle une attention à porter aux effets à long terme de cette saturation axiologique sur la capacité de ces acteurs à construire des positions intermédiaires dans l'espace public.

Mobiliser la « liberté d'expression » revient ainsi à activer un *argument totem* qui non seulement cristallise des tensions idéologiques et structure les relations de pouvoir dans le débat public, mais constitue également un instrument des plus efficaces de construction sociale et politique : un levier argumentatif dont la force tient précisément à ce qu'il peut se soustraire à la contestation. Ainsi, la circulation et les réappropriations de ce syntagme-formule dans les discours médiatiques contemporains invitent à interroger moins son contenu que ses usages, tant ceux-ci révèlent les dynamiques de

conflictualisation qui traversent aujourd'hui l'espace public. Comme le suggère, sur un mode satirique, *Le Canard enchaîné* en titrant : « Extrême droite : comment Bolloré flingue ses ennemis au nom de la "liberté d'expression" » (23/09/2025⁶), la formule apparaît désormais au cœur de luttes symboliques où la défense d'un principe peut aussi servir d'arme discursive.

Bibliographie

- ALDUY, Cécile ; WAHNICH, Stéphane, *Marine Le Pen prise aux mots. Décryptage du nouveau discours frontiste*, 2015, Paris, Editions du Seuil.
- AMOSSY, Ruth, *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, 2010, Paris, Presses Universitaires de France.
- ANGENOT, Marc, « La pensée conspiratoire : une histoire dialectique et rhétorique ? », dans DANBLON, Emmanuelle ; NICOLAS, Loïc (dir.), *Les rhétoriques de la conspiration*, 2019, Paris, CNRS Éditions, p. 25-42.
- BAKHTINE, Mikhaïl, « Le discours d'autrui », dans *Marxisme et philosophie du langage*, 1977 [1929], Paris, Minuit, p. 161-172.
- BONNET, Véronique ; FRACCHIOLLA, Béatrice ; MATHIEU, Lilian ; NOÛS, Camille, « Les discours des radicalités politiques et sociales », *Mots*, 2020, n°123, p. 19-27.
- BOURDIEU, Pierre, *Raisons pratiques*, 1994, Paris, Editions du Seuil.
- BOURSIER, Axel et SEOANE, Annabelle, *Normaliser la radicalité : les discours anti-migrants d'aujourd'hui. Mécanismes de circulation dans l'espace public*, 2027 [à paraître], Nancy, Editions de l'Université de Lorraine
- BRETON, Philippe, *La parole manipulée*, 2000, Paris, La Découverte.
- CAMUS, Jean-Yves ; LEBOURG, Nicolas, *Les droites extrêmes en Europe*, 2015, Paris, Seuil.
- FOUCAULT, Michel, *Le courage de la vérité*, 1984, Paris, Seuil.
- FREUND, Julien, « Sur deux catégories de la dynamique polémogène », *Communications*, 1976, n°25, p. 101-112.
- GALLAND, Olivier ; MUXEL, Anne, « La radicalité en questions », dans *La tentation radicale*, 2018, Paris, Presses Universitaires de France, p. 35-79.
- GRISON, Thibault, « L'éditorialisation des discours "on peut plus rien dire" : la "liberté d'expression" en fétiche », *Sciences de l'information et de la communication*. 2020, <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03257859v1/document>.
- GUILLET, Nicolas ; AFIOUNI, Nada, *Les tentatives de banalisation de l'extrême droite en Europe*, 2019, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- GHITTI, Jean-Marc, « Identités brisées », *Cahiers de Psychologie Politique*, n°43, 2023, https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev_2645
- HEINICH, Nathalie, « Dix propositions sur les valeurs », *Questions de communication*, 2017, n°31, p. 291-313.
- KRIEG-PLANQUE, Alice, *La notion de "formule" en analyse du discours*, 2009, Besançon, PUFC.
- LACLAU Ernesto, *La raison populiste*, 2008, Paris, Editions du Seuil.

MAINGUENEAU, Dominique, *L'ethos en analyse du discours*, 2022, Louvain-la-Neuve, Academia.

MOIRAND, Sophie, « Discours, mémoires et contextes : à propos du fonctionnement de l'allusion dans la presse », *Corela* [En ligne], HS-6 | 2007, mis en ligne le 01 novembre 2007, consulté le 13 avril 2026. URL : <http://journals.openedition.org/corela/1567>.

MONNIER, Angélique ; SEOANE, Annabelle, HUBE, Nicolas et LEROUX, Pierre, « Discours de haine... », *Mots*, les langages du politique, 2021, n°125.

PAVEAU, Marie-Anne, *Les prédiscours*, 2006, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.

PAVEAU, Marie-Anne, « Les diseurs de vérité », *Pratiques*, 2014, n°163-164.

SEOANE, Annabelle, « "Kevin et Mattéo", "ces petits anges"... : quelques exemples de re-paramétrages sémantiques, entre échos interdiscursifs et travail métadiscursif», *Verbum: Analecta Neolatina*, n°15, 2024, p. 1-12, <https://www.journals.vu.lt/verbum/article/view/36800/34729>.

TAGUIEFF, Pierre-André, « L'extrémisme insaisissable », *Humanisme*, 2016, n°313, p. 24-31.

TAGUIEFF, Pierre-André, *Les contre-réactionnaires*, 2007, Paris, Denoël.

TAJFEL, Henri, *Human groups and social categories. Studies in social psychology*, 1981, Cambridge, Cambridge University Press.

TAVOILLOT, Pierre-Henri, PONTOIZEAU, Pierre-Antoine, « Entretien avec Pierre-Henri Tavoillot. *Cahiers de Psychologie Politique*, n°47, 2025, https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev_2684.

¹ sic

²

<https://www.cnews.fr/france/2025-11-19/sans-liberte-dexpression-il-ny-aucun-combat-possible-souligne-florian-philippot/>

³

<https://www.cnews.fr/emission/2025-11-17/la-grande-interview-sabrina-agresti-roubache-1419705>

⁴

<https://www.lefigaro.fr/faits-divers/alpes-maritimes-malgre-une-interdiction-prefectorale-un-spectacle-de-dieudonne-stoppe-par-les-gendarmes-20260118>

⁵ <https://www.bvoltaire.fr/edito-frontieres-vire-de-lassemblee-jusquou-ira-t-on/>

⁶

<https://www.lecanardenchaine.fr/medias/51881-comment-bollere-flingue-ses-ennemis-a-u-nom-de-la-liberte-d-expression>.